

L'ÉCOLE DE GUYOR (LE BEZ)

La construction d'une école en Sibérie ?

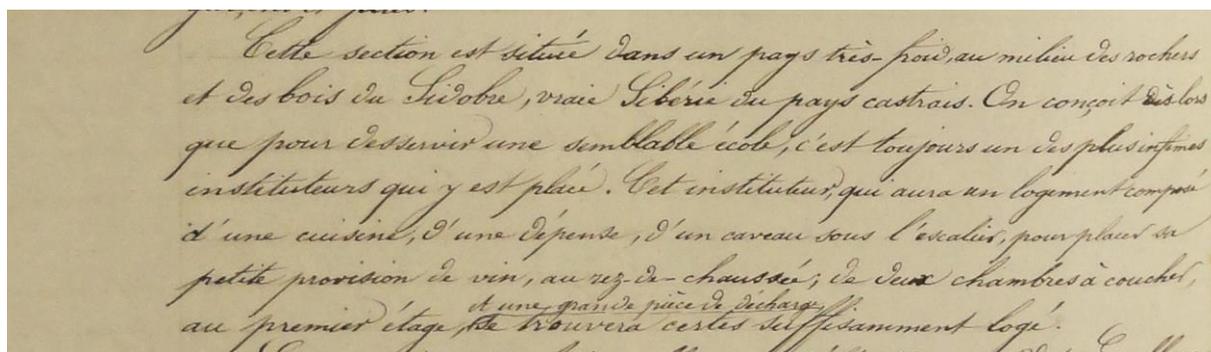
La commune du Bez, à cause de sa configuration géographique, anticipe la loi du 20 mars 1883 qui, dans son article 8, instaure l'obligation de pourvoir à l'établissement de maisons d'école non seulement au chef-lieu de la commune, mais encore dans les hameaux éloignés du chef-lieu ou distants les uns des autres de 3 km et réunissant un effectif d'au moins 20 enfants d'âge scolaire.

Dans les années 1860, après une pétition des habitants, elle souhaite construire deux écoles, l'une au Bez, chef-lieu, et l'autre au hameau de Guyor, qui en est relativement éloigné. Des plans et devis ont été dressés en 1862 par un architecte, mais les ressources communales sont limitées, le projet nécessitera des impositions extraordinaires, et le conseil élargi fait tout pour retarder la dépense. Le projet a donc été revu à la baisse, et des aides ont été demandées.

L'État (à la suite des lois scolaires instituant le caractère obligatoire de l'instruction primaire) encourage la construction et l'acquisition de bâtiments à usage d'école, et distribue des subventions conditionnées par l'observation de certains critères. Car les hygiénistes ont déjà défini (bien avant la loi du 17 juin 1880), pour la santé et le bien-être des enfants, des normes indispensables concernant les salles de classe : un mètre carré minimum par élève, un plancher surélevé, une hauteur de 4 mètres sous plafond, une bonne aération, un bon éclairage, etc.

Une lettre explicative...

Le 8 septembre 1863, le ministre de l'Instruction publique écrit au préfet du Tarn pour lui signifier les divers points d'achoppement du projet du Bez et lui demander de le faire modifier en conséquence. Un mois plus tard, le 8 octobre, Jean Pierre Bouissière, maire du Bez, répond dans le détail aux observations du ministre (AD81, 2 O 31/1) :



Un détail de la lettre adressée par le maire du Bez au ministre de l'Instruction publique, 1863 (AD81, 2 O 31/1)

Monsieur le Ministre,

Dans la commune du Bez, que j'ai l'honneur d'administrer, il y a deux maisons d'école à faire construire : la première au chef-lieu (village du Bez) et la seconde à Guyor, section de la commune.

Pour donner un commencement d'exécution au projet de ces constructions, j'ai fait dresser, en 1862, un plan et un devis estimatif pour chacune d'elles, et je les ai communiqués au Conseil municipal et aux plus forts contribuables dans leur réunion de la session de mai, en les conviant à voter les ressources nécessaires pour faire face aux frais des constructions dont il s'agit.

Quoique la construction de ces deux établissements communaux soit reconnue également très urgente, attendu que l'école actuelle du village est tenue dans une maison louée, peu solide et non commode, où les élèves sont obligés de traverser la cuisine de l'instituteur pour entrer dans la salle d'école et passer sur les tables pour s'asseoir à leur place, et que l'école de Guyor se tient dans un local plus pitoyable encore, à cause de son insalubrité, et le seul même qu'on trouvera à louer, la majorité des membres du Conseil municipal et des plus forts contribuables, effrayée du chiffre de la dépense de ces deux objets, a fait tous ses efforts pour faire ajourner indéfiniment la construction de la maison d'école du village du Bez, et a consenti seulement à voter une imposition extraordinaire de 3300 francs, payable en quatre annuités de 825 F chacune, à partir du 1^{er} janvier 1863, pour l'érection de la maison d'école de Guyor, qui ne peut plus être différée. Elle a exigé même que le devis de cette maison fût refait et que le montant en fût réduit à 4000 F.

C'est dans cette pénible situation, Monsieur le Ministre, que mon administration a été contrainte de renfermer l'architecte dans un programme à cadre très restreint, et que, malgré tous les efforts de cet architecte, malgré l'insuffisance que Votre Excellence a trouvée dans ce projet, la dépense en prévision s'est élevée à 1000 francs environ au-dessus du chiffre qui lui avait été assigné ; différence qui devient bien plus considérable aujourd'hui, ainsi que l'architecte me le fait remarquer, à la suite de la grande élévation survenue dans le prix de la main d'oeuvre et des matériaux.

Après avoir fait connaître à Votre Excellence, Monsieur le Ministre, les difficultés que rencontre mon administration au sujet des établissements d'instruction primaire, il me reste à répondre aux observations qu'elle veut bien me faire sur le projet qu'elle m'a renvoyé concernant la maison d'école de Guyor, et qu'elle trouve insuffisant.

Pour formuler ma réponse à cet égard, je me pose cette question :

Qu'est l'école de la section de Guyor ? C'est une école primaire de la plus petite importance, dans laquelle les enfants ne demeurent que le temps nécessaire pour apprendre à lire et à écrire, et pour acquérir quelques simples notions de calcul. Elle est fréquentée par environ 35 élèves, garçons et filles.

Cette section est située dans un pays très froid, au milieu des rochers et des bois du Sidobre, vraie Sibérie du pays castrais. On conçoit dès lors que pour desservir une semblable école, c'est toujours un des plus infimes instituteurs qui y est placé. Cet instituteur, qui aura un logement composé d'une cuisine, d'une dépense, d'un caveau sous l'escalier pour placer sa petite provision de vin, au rez-de-chaussée ; de deux chambres à coucher, au premier étage, et une grande pièce de décharge, se trouvera certes suffisamment logé.

En ce qui est de l'insuffisance d'élévation que Votre Excellence, Monsieur le Ministre, signale pour la salle de l'école et le logement de l'instituteur, l'expérience, acquise dans la localité, démontre d'une manière incontestable que cette élévation ne doit pas être plus forte, à cause de la situation de Guyor sur un point très élevé du globe, où l'air est nécessairement très vif ; et il résulte de cette circonstance que l'école de Guyor, n'étant fréquentée, comme tant d'autres, que pendant les neuf mois de la mauvaise saison (le reste du temps étant employé aux travaux des champs, et les enfants étant retenus chez eux pour la garde des bestiaux), deviendra, si on lui donne les quatre mètres d'élévation exigés pour les planchers, une véritable glacière, où indubitablement les enfants prendront mal, malgré tous les soins qui seront pris pour la réchauffer.

Il faut, autant que possible, que les enfants soient réchauffés au moyen de la chaleur naturelle, parce que, s'ils le sont artificiellement, en sortant de l'école en cet état, ils peuvent prendre le coup de la mort.

Les enfants arrivent au moment que l'école s'ouvre, et ils s'en reviennent chez eux lorsque la classe est achevée. Une cour de récréation serait complètement inutile.

Pour ce qui est de l'emplacement qui, d'après une note au crayon, inscrite sur le plan graphique, ne paraît pas convenable à Son Excellence, la commune du Bez est dans l'impossibilité absolue de pouvoir en trouver un autre, sans avoir recours à l'expropriation. Dans tous les cas, ce ne serait qu'aux environs de l'église de Guyor qu'il faudrait exproprier un nouveau local, parce que l'église est au centre de la paroisse, et que l'école doit être placée de même, sous les yeux du curé qui en est, pour ainsi dire, son surveillant de droit et de chaque jour.

Votre Excellence, Monsieur le Ministre, n'approuve pas le système des latrines. L'architecte, dans les observations qu'il m'a transmises, m'expose que, par son expérience, ce système lui a toujours réussi, par suite de ses deux principaux avantages : nulle odeur dans la salle de l'école ni ailleurs, et surveillance continuelle du maître.

En résumé, Monsieur le Ministre, nous avons un besoin urgent dans la commune de deux maisons d'école. Mais la commune est pauvre et les ressources nous manquent pour les bâtir simultanément. Il faut donc commencer par une, celle de Guyor, qui presse le plus. Mais pour celle-ci, impossible de trouver un autre emplacement que celui qu'on a choisi, et qui ne coûte rien à la commune ; inutile de chercher à l'agrandir et à l'embellir encore à l'extérieur, parce que, d'après le plan actuel, elle sera suffisamment grande et belle pour la localité ; impossible enfin de dépenser pour elle, par la commune, plus que la somme des 3.300 F déjà votés.

Notre commune, Monsieur le Ministre, se trouve donc dans une position tout exceptionnelle par rapport à cette maison d'école, et c'est ici le cas de supplier Votre Excellence d'approuver le projet de construction tel qu'il est par l'architecte, en dérogeant, pour cette fois-ci, au programme officiel des établissements de cette espèce.

Vous rendrez en cela, Monsieur le Ministre, un très grand service à cette commune, et vous comblerez la mesure de vos services en lui accordant le secours de 1600 francs qu'elle sollicite de l'État pour compléter la dépense relative à ladite construction. [...]

Outre le fait qu'il ne faut surtout pas placer M. Bouissière à la tête du Syndicat d'Initiative vu la publicité qu'il fait de sa commune (la Sibérie, les seuls 3 mois de beau temps, on s'y contente de peu...) et les points divergents (hauteur de plafond, latrines, cour...), la lettre nous apprend que cette école doit être à Guyor-haut (et non Guyor-bas), où se trouve l'église.

Remontant la voie administrative qu'avait suivie la lettre ministérielle, cette réponse est transmise au préfet du Tarn par le sous-préfet de Castres, qui semble comprendre les problèmes de la petite commune. Nul doute que l'indulgence a été de mise, puisque le 30 octobre, les services préfectoraux reçoivent un avis de la concession d'un secours de 1200 F pour la maison d'école de Guyor (sur lesquels 60 F doivent être affectés à l'achat d'une bibliothèque-armoire). Cependant, il doit être notifié au maire que l'ordonnancement de cette subvention ne pourra avoir lieu que sur l'exercice 1865.

La construction de l'école

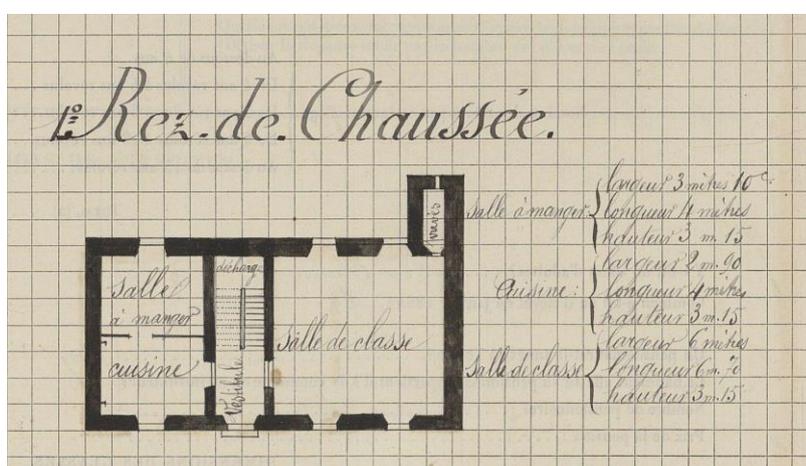
Le 4 janvier 1864, le maire revient à la charge auprès du sous-préfet concernant l'urgence de la situation : « *La maison habitée actuellement par l'instituteur, la seule qu'on a trouvée à louer, est non seulement très insuffisante, mais encore tout-à-fait malsaine. L'eau filtre continuellement à travers les murs de la salle d'école et la rend très insalubre, de sorte que plusieurs enfants refusent de fréquenter l'école de peur de prendre mal.* »

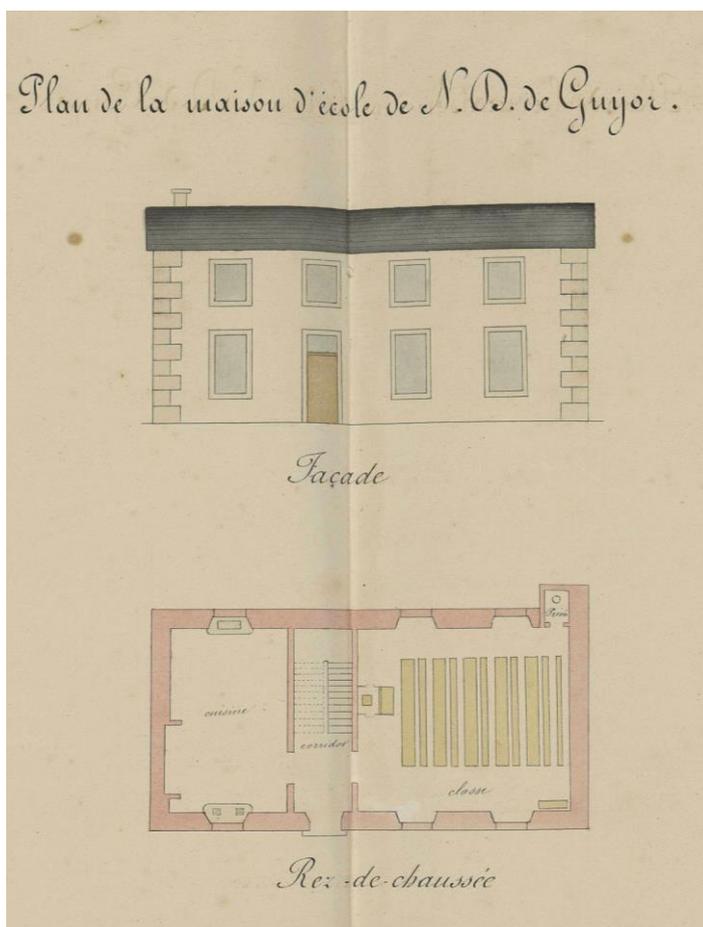
Il demande d'être autorisé à éviter « *les lenteurs et les frais d'une adjudication publique* » et à confier les travaux au sieur Alexis Galy, maître-maçon de la paroisse de Guyor, qui en a construit le presbytère en 1858 à la grande satisfaction de la commune. Il s'engagerait, par un traité de gré à gré, à exécuter les travaux pour 4519,70 F avant la rentrée d'octobre, et le maire pense qu'il serait difficile de trouver un autre adjudicataire pour cette somme.

Cependant, cet arrangement tombe à l'eau, Galy ayant contracté « *une maladie grave qui l'a laissé dans un état d'infirmité* ». Le 13 juin, le sous-préfet informe la préfecture qu'il est maintenant question de traiter avec Pierre Mialhe, maçon à Ferrières, et de quelques modifications au projet : « *afin d'établir une cave au-dessous de la salle d'école, de construire en pierre de taille de granit les angles de la maison, et de revêtir en ardoises le mur extérieur de ce bâtiment à l'aspect de l'ouest* », ce qui coûterait 1000 F supplémentaires. Le traité est passé le 23 juillet, l'architecte Valette est chargé de la surveillance et de la direction des travaux, qui doivent être terminés pour le 1^{er} octobre 1865.

Nous ignorons si ces délais ont été tenus, mais les enquêtes de 1877 (AD81, 1T2/46) et de 1884 (AN, F/17/*/3114), auxquelles répond l'instituteur Auguste Albert, proposent des détails sur le bâtiment.

Détail de l'enquête de 1884 (AN, F/17/*/3114) : la salle de classe fait un peu plus de 40m² et a une hauteur de 3,15m





Le maître indique que la classe n'est pas planchée ni bâtie sur cave, mais l'aération et l'éclairage sont corrects, et elle est chauffée au charbon.

Il n'y a ni préau ni cour ni vestiaire, évidemment pas de gymnase ni de fontaine, mais la bibliothèque est bien là (renfermant 15 livres), au contraire d'un musée scolaire.

On peut voir sur les plans que les latrines sont attenantes à la salle de classe.

Plans de l'enquête de 1877
(AD81, 1T2/46)

Quid des instituteurs ?

Les deux premiers qui apparaissent dans le tableau des instituteurs par commune sont nommés en 1861 : Guillaume Resseguier (né en 1837 à Lasclottes,auj. Lacougote-Cadoul) le 11 mai, et Jean Pierre Barthe le 19 septembre. Nous ne savons rien du premier, mais la date de sa nomination inciterait à penser qu'une école vient juste d'être mise en place dans le local loué à Guyor, « pitoyable à cause de son insalubrité ». Rien d'étonnant alors qu'un autre instituteur soit nommé pour la rentrée en octobre suivant !

Resseguier Guillaume (Lasclottes)	"	"	11 mai 1861	D. Resseguier	
Barthe Jean Pierre (Sauveterre)	"	"	19 sept 1861		Sauveterre

Détail du tableau des instituteurs pour la commune du Bez (AD81, 1T1/137)

Jean Pierre Barthe est né le 27 décembre 1804 à Sauveterre et est marié à Marie Valette, native de Lacaune. Lors de leur mariage, le 11 mai 1842 à Escoussens où elle est fille de service, Barthe est instituteur communal à Castres. Il exerçait à Puycalvel lorsque sa première épouse y est décédée, le 6 juin 1838. Enfants de la montagne tarnaise, tout laisse à penser que ce couple ne craint pas le froid ! En effet, le dénombrement de 1866 indique qu'ils sont toujours là, ayant étreigné l'école nouvellement construite ; cependant, l'instituteur a 62 ans, et sa carrière touche à sa fin. Il prend sa retraite après l'année scolaire 1867-1868.

Auguste Albert le remplace, nommé le 23 septembre 1868. Il est natif de Brassac, fils d'un tailleur de pierre. Le dénombrement de 1872 indique qu'il est marié avec Joséphine Rose Marie Delpech, originaire de Villeneuve-lès-Béziers (il a dû l'épouser peu avant la rentrée précédente, les bans ayant été publiés au Bez le 24 septembre 1871). Ils sont jeunes (24 et 23 ans), et sa femme dirigera les travaux à l'aiguille. Mais la dame est née sous le doux climat de l'Hérault.

Ils ont une fillette vers le mois d'août, Irène Louise Germaine Marie-Rose, qu'ils ont la douleur de perdre le 26 mai 1873, âgée de 10 mois. Deux ans plus tard, l'instituteur sollicite un congé de 10 jours « *pour aller à Béziers accompagner et installer sa femme gravement malade* ». Le maire du Bez et M. Dubernard, conseiller général, appuient sa demande, et ce dernier explique : « *Pendant le courant de cet hiver, et après avoir nourri un enfant, Mme Albert a contracté une maladie grave, pour le soin de laquelle un climat plus doux que celui de Guior est absolument indispensable* ». Malheureusement, ce séjour dans sa famille ne suffit pas ; elle décède à Villeneuve le 13 décembre 1875.

Le dénombrement de 1881 indique qu'Auguste vit avec Germaine Marie-Louise Irène, 7 ans, et sa tante Irène Cabrier, célibataire âgée de 56 ans, dont il a dû avoir grand besoin pour s'occuper de sa fillette. De plus, à partir de janvier 1882, elle va prendre la direction des travaux à l'aiguille.

Cet équilibre familial perdure plus de 10 ans, mais le dénombrement de 1896 révèle l'instituteur seul avec une domestique. Sa jeune fille n'avait encore dû quitter le nid que pour ses études, car nous la retrouvons avec son père en 1901. Il est à nouveau seul en 1906, et prend sa retraite au 1^{er} octobre 1910, ayant fait toute sa carrière à Guyor. Probablement regretté, car ses distinctions honorifiques témoignent d'un excellent instituteur : mention honorable en 1880, médaille de bronze en 1888, et enfin, médaille d'argent en 1896.

Des enseignants qui lui ont succédé, nous ne connaissons guère que ceux qui étaient en poste lors des dénombrements. Nous citerons en 1911 Léonie Bez, née le 28 janvier 1890 à Ferrières, donc toute jeune mais... du secteur montagneux du Tarn. En 1921, Madeleine Bardou, native d'Albi en 1893, doit faire face à une concurrence nouvelle : une école libre, pourvue de trois institutrices, s'est implantée à Guyor-haut. Elles ne sont plus que deux en 1926, face à Marie Donnadille (née à Montredon-Labessonnié en 1904) qui vit avec sa grand-mère Marie-Jeanne Vayrette, native de Viane et âgée de 75 ans. Lucette Amalvy, née à Labruguière en 1907, est en poste en 1931, mais lorsqu'elle se marie, le 15 avril 1933, elle est institutrice à Galibran, commune de Castres. Lors du dénombrement de 1936, Andrée Azaïs, née en 1913 à Aussillon, a été nommée à Guyor.

Leurs dossiers d'instituteurs nous auraient appris le temps passé par ces jeunes institutrices au Bez, mais n'est-il pas plus intéressant de remarquer que la très grande majorité de ces enseignants sont issus – probablement par précaution – de communes du sud du Tarn, vers la Montagne noire ou les Monts de Lacaune ?

* * * * *